
Rapport de Carnot, au nom du comité de Salut public, sur la prise de la forteresse de Juliers par l'armée de Sambre-et-Meuse, interrompu par Merlin, lors de la séance du 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794)

Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot, Antoine-Christophe Merlin (de Thionville)

Citer ce document / Cite this document :

Carnot Lazare-Nicolas-Marguerite, Merlin (de Thionville) Antoine-Christophe. Rapport de Carnot, au nom du comité de Salut public, sur la prise de la forteresse de Juliers par l'armée de Sambre-et-Meuse, interrompu par Merlin, lors de la séance du 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 354;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17172_t1_0354_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

[*Certificat médical du 14 vendémiaire an III*] (94)

Je sousigné chef des officiers de santé des prisons et maisons d'arrêt du département de Paris, certifie avoir vu et visité dans la maison d'arrêt des Ecossois rue Victor, le citoyen Georges Frédéric Dentzel, député du Bas-Rhin, pour constater son état maladif, l'ayant interrogé, et examiné avec la plus scrupuleuse attention, il nous a déclaré que depuis huit jours il avoit un dévoiement dysentérique, que les urines couloient très mal et étoit sédimenteuse, ou mêlée de glaires, qu'il avoit la région de l'estomac gonflée, pesanteur à la tête, la respiration très courte, ne pouvant se coucher que la tête très élevée; l'ayant examiné, nous lui avons trouvé le poulx petit et concentré, le grand et petit lobbe du foye engorgé, la région de l'estomac timpouisée (?). Les urines nous ont paru bourbeuses et rares, d'après tous ces désordres que nous attribuons à la maladie du tube intestinal, ainsi qu'aux engorgements des vicères du bas ventre, nous estimons que le citoyen Dentzel a le plus grand besoin de tous les secours qu'exige son état, tant par les boissons diurétiques, adoucissantes et fondantes, afin de prévenir de plus grands désordres qui pourroient lui faire naitre une hydropisie du bas ventre, mais tous les secours dont il a besoin ne peuvent lui être administrés utilement dans la maison où il est.

GUILBERT, RUFIN.

56

Un membre, au nom du comité de Salut public, annonce que l'armée de Sambre-et-Meuse vient de remporter une victoire signalée sur les bords de la Roër, et que la prise de la forteresse de Juliers en est le fruit. Il ajoute que cet événement est le plus important de tous ceux qui ont eu lieu dans le cours de cette campagne, sans même en excepter la bataille de Fleurus; que soixante pièces de canon, beaucoup de munitions, plus de cinquante milliers de poudre sont tombés au pouvoir de la République; que l'ennemi, qui avoit rallié toutes ses forces sur ce point, étoit au nombre de près de quatre-vingt mille hommes, et qu'il avoit pour lui tous les avantages de la nature et de l'art.

Cette heureuse nouvelle est reçue au milieu des plus vifs applaudissemens, plusieurs fois renouvelés et long-temps prolongés (95).

CARNOT, au nom du comité de Salut public : Citoyens, une victoire signalée vient de mettre le comble à la gloire de l'armée de Sambre-et-Meuse. (*Vifs applaudissemens*) L'en-

nemi, retranché sur les bords de la Roër, sous la protection et la forteresse de Juliers, vient d'être complètement battu, et la forteresse de Juliers est prise. (*Vifs applaudissemens*)

Cet événement est le plus important de tous ceux qui ont encore eu lieu dans le cours de cette campagne, sans même en excepter la bataille de Fleurus (*les applaudissemens se renouvellent*); il coupe tout espoir de secours à Maëstricht, assure un point d'appui près des bords du Rhin, relègue l'ennemi au-delà de ce fleuve, ouvre la Hollande, assure nos quartiers d'hiver, et nous rend maîtres de toutes les ressources des pays de Limbourg, Colognes, Trèves, Luxembourg et Juliers. (*L'assemblée se lève tout entière, aux cris de vive la République! La salle retentit d'applaudissemens, à trois reprises*)

L'opération étoit aussi la plus difficile qui eût encore été faite. L'ennemi avoit rallié toutes ses forces; il étoit au nombre de 80 000 hommes; tous les avantages de la nature et de l'art étoient pour lui; mais nous avions pour nous le courage, la confiance, le souvenir de notre gloire. Et que sont tous les obstacles de l'art et de la nature près du génie de la liberté et de l'amour de la patrie! (*Applaudissemens*)

Citoyens, vous n'avez donc plus au dehors que des ennemis humiliés et fuyans. C'est ainsi que les armées ont accompli leur tâche les premières : c'est à nous d'accomplir la nôtre; (*vifs applaudissemens*) elles nous ont imposé le devoir d'écraser les ennemis au dedans. Citoyens, les armées triomphantes sont dociles à votre voix, et vous souffririez que quelques intrigans vinsent ici vous dicter des lois? Non! (*Tous les membres s'écrient : non, non*)

MERLIN (de Thionville) : Ecrasons l'Autriche au-dehors; nous saurons aussi l'écraser au-dedans. *On applaudit.*

CARNOT continue : Il est temps que la représentation nationale, de ses bras de géant, sacrifie toutes les factions; qu'en les frappant l'une contre l'autre, elle les réduise en poudre et qu'elle annonce enfin qu'elle seule veut rester dépositaire des droits du peuple, et qu'elle anéantira quiconque osera porter une main hypocrite ou furieuse, n'importe, au coeur de la révolution. *Vifs applaudissemens.*

CARNOT lit les lettres officielles qui excitent le même enthousiasme que le rapport (96).

[*Gillet, représentant du peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse, au comité de Salut public, du quartier général de Juliers, le 12 vendémiaire an III*] (97)

(96) *Débats*, n° 745, 252-253; *Moniteur*, XXII, 167; *Bull.*, 15 vend.; *Ann. R. F.*, n° 15; *Ann. Patr.*, n° 644; *F. de la Républ.*, n° 16; *Gazette Fr.*, n° 1009; *J. Fr.*, n° 741; *J. Mont.*, n° 160; *J. Perlet*, n° 743; *J. Univ.*, n° 1777; *Mess. Soir*, n° 779; *M. U.*, XLIV, 235; *Rép.*, n° 16.

(97) *Débats*, n° 747, 281-284; *Bull.*, 15 vend.; *Moniteur*, XXII, 167-168; *Ann. Patr.*, n° 644; *C. Eg.*, n° 780; *J. Fr.*, n° 742; *J. Mont.*, n° 162; *J. Paris*, n° 17; *J. Perlet*, n° 744; *Mess. Soir*, n° 779; *M. U.*, XLIV, 242-246.

(94) C 321, pl. 1343, p. 19.

(95) *P.-V.*, XLVI, 333. *Ann. Patr.*, n° 644; *C. Eg.*, n° 779, 780; *F. de la Républ.*, n° 17; *J. Paris*, n° 16; *Gazette Fr.*, n° 1010; *J. Fr.*, n° 741.